



Wicht Jean-Daniel, Schneuwly André, Aebischer Susanne, Gobet Nadine, de Weck Antoinette, Bonny David, Grandgirard Pierre-André, Collaud Romain, Boschung Bruno, Wüthrich Peter

Soutien cantonal concret et déterminé au projet de couverture autoroutière dans le secteur Chamblieux-Bertigny

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 25.06.21

Transmission au CE : *02.07.21

Dépôt

Par le présent mandat, il est demandé au Conseil d'Etat de :

- > s'engager à soutenir financièrement le projet à la hauteur de son importance pour le développement économique, urbanistique et qualitatif du centre cantonal, mais au minimum à 50 % de son coût ;
- > de veiller à ce que les intérêts de la population de tout le canton soient défendus dans toutes leurs dimensions, économiques, environnementales et sociales pour que le secteur Chamblieux-Bertigny devienne un pôle d'attractivité pour tout le canton.

Développement

Le 17 mars 2015, le Grand Conseil acceptait la prise en considération du mandat 2014-GC-145 « Couverture d'une portion d'autoroute pour le secteur Chamblieux-Bertigny » par 94 voix contre 0 et 3 abstentions.

Depuis, le canton, avec les principaux partenaires concernés, a franchi des étapes importantes, notamment :

- > la mise sur pied d'un Comité de pilotage et d'un Bureau exécutif chargés de la réalisation de ce projet d'ampleur inédite pour le canton ;
- > la signature d'une convention avec l'OFROU qui assure le financement d'une couverture autoroutière à hauteur de 33 millions de francs à la place de la pose de parois anti-bruit ;
- > l'acceptation par le Grand Conseil, le 14 novembre 2018, du décret 2018-DAEC-187 « Crédit d'engagement pour le financement des études concernant la couverture de la N12 et le développement urbain dans le secteur Chamblieux-Bertigny », par 87 voix contre 1 et 4 abstentions.

Depuis, le canton a continué de travailler pour obtenir :

- > la signature d'une convention entre les différents partenaires du projet (Etat de Fribourg, Bourgeoisie de la Ville de Fribourg, Ville de Fribourg, communes de Givisiez, Granges-Paccot, Villars-sur-Glâne et les TPF) assurant le financement de la première phase des études sur tout le secteur ;
- > la réalisation de mandats d'études parallèles ayant débouché sur une vision urbanistique d'ensemble ambitieuse sur un périmètre d'une soixantaine d'hectares en plein centre cantonal.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Aujourd'hui, le projet se trouve à nouveau à un tournant qu'il s'agit cette fois de ne pas rater. Les résultats des premières analyses, menées sur le secteur dans le cadre des mandats d'études parallèles, montrent un immense potentiel pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants du canton grâce à la réalisation de projets majeurs pour le canton, tels que le développement d'une zone d'activités mixte, la construction d'un nouvel hôpital de soins aigus pour le canton, la densification et la requalification de zones très conséquentes dans le secteur de la Chassotte (communes de Givisiez, Granges-Paccot et Fribourg). Ceux-ci contribueraient indéniablement au développement de l'attractivité économique du centre cantonal et par conséquent du canton dans son ensemble.

Néanmoins, sans un soutien concret et déterminé du projet de couverture autoroutière, le canton et les communes concernées risquent de ne pas réussir à réaliser ce projet vertueux et d'avenir pour le centre cantonal. A l'heure où le Conseil d'Etat travaille sur des grands projets de routes de contournement dont le coût est estimé à quelque 500 millions de francs, les auteurs du mandat craignent que le projet de couverture autoroutière ne soit pas évalué par le Conseil d'Etat à la mesure de son importance pour l'attractivité du canton.

Au-delà de la problématique du bruit, il faut également considérer qu'en vertu du cadre légal actuel en matière d'aménagement du territoire, seuls des projets d'envergure cantonale sont à même de débloquent de nouvelles mises en zone confirmant ainsi l'intérêt majeur du projet pour le développement des communes du centre cantonal. Il importe aujourd'hui que le canton reconnaisse le potentiel de ce projet de couverture autoroutière à sa juste valeur et pas seulement au titre d'avance sur le financement des études tel que formulé dans le message accompagnant le décret 2018-DAEC-187.

Les signataires proposent au Conseil d'Etat de prévoir le financement de la moitié des coûts de construction de la couverture autoroutière mais au maximum 75 millions de francs. Ils demandent également au Conseil d'Etat de garantir qu'il mettra tout en œuvre pour que cet ambitieux projet se réalise dans les meilleurs délais. Ainsi, ce nouveau secteur, en plein centre cantonal, fera office de vitrine du dynamisme du canton en matière d'urbanisation durable.

—